



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### Total Coal

Question écrite n° 52548

#### Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les difficultés que connaît actuellement le personnel de CDF Energie SA à la suite du projet de cession de cette entreprise à Total Coal SA. Malgré de nombreuses sollicitations des représentants du personnel, il semblerait en effet que le dialogue social soit relativement difficile, au mépris en particulier de la charte des reclassements qui prévoit, en cas de cession de filiale, l'organisation de négociations complémentaires. Il lui demande ce qu'il envisage de faire afin que les négociations s'engagent préalablement à la cession de cette filiale, 100 % CDF, sur la base du principe d'égalité de traitement de l'ensemble des salariés du groupe.

#### Texte de la réponse

Le projet de cession de CDF Energie à Total Coal S.A. a donné lieu à plusieurs réunions entre la direction de Charbonnages de France et les organisations syndicales. Le comité d'entreprise a été consulté et un débat a eu lieu sur ce sujet au conseil d'administration, au cours duquel plusieurs représentants du personnel se sont déclarés favorables à cette cession. Un dialogue social a donc lieu sur ce projet, comme le prévoit la charte des reclassements du groupe Charbonnages de France. Par ailleurs, les perspectives du groupe Totalfina Elf apparaissent à l'évidence nettement plus favorables que celles du groupe CDF, dont la disparition à terme est inéluctable du fait de la cessation de l'extraction charbonnière en 2005. L'entrée des salariés concernés dans le groupe Totalfina Elf constitue dès lors pour eux une opportunité et non une menace, d'autant que Totalfina Elf s'est engagé à respecter les accords sociaux dont ils bénéficient. Les inquiétudes en matière d'emploi d'une partie de ce personnel ne semblent donc pas fondées sur des éléments objectifs. Si toutefois des difficultés individuelles se présentaient, CDF apporterait aux agents concernés une aide au reclassement, mais celle-ci ne saurait prendre la forme d'une garantie systématique de retour dans le groupe CDF, compte tenu de ses perspectives.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52548

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 octobre 2000, page 5995

**Réponse publiée le :** 2 juillet 2001, page 3855